



Février 2016

Dossier thématique :

Brexit ou pas Brexit : telle est la question !



Accord conclu sur le Royaume-Uni en Europe. Fin du drame. © Dalia Grybauskaitė (Présidente de la République de Lituanie)

Le message ci-dessus résume assez bien la situation. Alors que l'Union européenne fait face à plusieurs crises, le Royaume-Uni vient de briller grâce à un tour de force politique : rabaisser l'UE à négocier un statut d'exception au Royaume-Uni et rajouter une crise supplémentaire. Alors que ce pays possède le plus de dérogations en matière de règles européennes (plus de 130 dérogations), beaucoup ont été stupéfaits par ce que certains fonctionnaires européens qualifient de « caprice d'enfant pourri gâté ».

Concrètement, la sortie d'un Etat de l'UE est organisée par l'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) consultable [ici](#). La décision de sortie est prise par le chef d'Etat du pays concerné et la décision est notifiée au Conseil européen. Aucune institution européenne ne peut bloquer le processus de sortie.

Une fois la décision prise, une période de négociation de minimum deux ans s'ouvre afin que l'Etat sortant et l'UE organisent une sortie ordonnée. Quitter l'UE revient à ne plus appliquer les règles européennes. Ex : si le Royaume-Uni sort et qu'aucun accord n'est trouvé, les étudiants français présents au Royaume-Uni via le programme Erasmus+ se retrouveront en situation irrégulière et auront une semaine pour rentrer en France. D'où l'importance d'un accord de sortie entre l'Etat et l'UE afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Si le Premier ministre britannique (David Cameron) se vante d'avoir obtenu un accord, il va devoir faire campagne sur une simple promesse politique. L'accord obtenu n'est pour le moment qu'une décision politique et n'a aucune valeur juridique contraignante. Il va falloir attendre la transcription de cet accord en un texte juridiquement contraignant afin que celui-ci puisse véritablement s'appliquer (à condition que le Royaume-Uni décide de rester dans l'UE).

Le problème est que cet accord vise à modifier plusieurs dispositions inscrites dans les traités européens. La forme choisie d'accord serait un *accord international en forme simple entre chefs d'Etat*, ce qui permettrait de déroger au vote du Parlement européen.

Il n'est absolument pas sûr que la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) apprécie la manœuvre. Celle-ci a notamment plusieurs fois indiqué que la modification des traités européens ne peut se faire que selon une procédure spécifiquement définie (avec vote du Parlement européen et ratification par les 28 Etats nationaux selon leurs règles constitutionnelles propres).

Quoiqu'il en soit, David Cameron a réussi à plonger son pays et l'UE dans un cauchemar politico-juridique duquel il ne sera pas facile de sortir.



Février 2016

En bref :

Un traité décidément compliqué

Enième rebondissement dans le parcours chaotique du TTIP (Traité transatlantique). Alors que la Commission européenne espérait secrètement finir les négociations avant le départ du président Obama de la Maison Blanche, certains Etats commencent à jouer la montre en se souvenant miraculeusement que les Parlements nationaux peuvent avoir leur mot à dire. Le Secrétaire d'Etat au commerce extérieur français, Matthias Fekl, vient notamment de déclarer que le TTIP devra obligatoirement passer par la case Parlement français. Se profile alors la question de la nature juridique du TTIP : est-ce un accord « simple » (voté et ratifié uniquement par l'UE car seules les compétences de l'UE sont en jeu) ou un accord mixte (voté et ratifié par l'UE et les Etats membres car les compétences des Etats sont aussi dans la balance). Quoiqu'il en soit, ce point sera notamment réglé par la CJUE qui décidera de la nature juridique des accords commerciaux internationaux d'ici la fin de l'année. Si l'accord est déclaré mixte, les conséquences seront importantes car tous les textes négociés jusqu'à maintenant dans le cadre du TTIP pourront être frappés de nullité.

On ne peut qu'être surpris du revirement de position de la part de la France car le président Hollande avait notamment appelé à l'accélération des négociations.

En savoir plus :

[Euractiv](#)

Des experts nationaux peu transparents

Quand les institutions européennes légifèrent sur une question, elles peuvent demander l'avis de comités composés d'experts et de représentants du domaine concerné pour la mise en œuvre du droit européen. C'est ce qu'on appelle « la comitologie ».

Si ces comités sont prévus dans les traités européens, ce n'est pas le cas des groupes d'experts qui interviennent généralement quand la Commission européenne prépare les textes qui passeront au vote. Lors d'une récente consultation publique, l'attention de la médiatrice européenne, Emilie O'Reilly, a notamment été attirée sur les griefs que les citoyens européens reprochent à ces groupes d'experts souvent peu transparents, voire partiaux du fait de leur composition (ces groupes sont essentiellement composés de représentants d'industries ou de gouvernements nationaux).

La Médiatrice vient notamment d'inviter la Commission européenne à faire toute la lumière sur ces groupes d'experts et à éviter les conflits d'intérêts.

La Commission européenne a jusqu'au 30 avril pour présenter ses observations et décider des mesures à prendre.

En savoir plus :

[Euractiv](#)

Un réseau à préparer

Alors que l'Europe avait anticipé le réseau 3G mais complètement raté le réseau 4G, la Commission européenne est décidée à ne pas reproduire l'erreur pour la 5G.

Avec la multiplication du nombre de smartphones et de tablettes qui a saturé les réseaux mobiles existants, l'arrivée des objets connectés (montres, vêtements, cigarettes, fourchettes...) a poussé la Commission à réunir les différents acteurs nationaux afin de les mettre en ordre de bataille. Un premier plan sera présenté à la fin de l'année.

En savoir plus :

[Le Parisien](#)



Février 2016

Evènements à venir :

Service Volontaire Européen

Vous avez entre 17 et 30 ans, vous voulez vous rendre à l'étranger et vivre une expérience unique utile ? Pour en savoir plus sur le SVE, l'une des actions du Programme Européen Erasmus +, venez-vous informer sur ce programme de volontariat ! Rendez-vous **le 9 mars, à 16h30** dans les locaux de l'association. Inscription et information par [courriel](mailto:contact@maison-europe-78.fr). Vous pouvez aussi consulter la [liste des structures d'envoi](#) en Ile-de-France.

Permanence européenne

Le CIED va tenir sa prochaine permanence européenne au **Point Information Jeunesse** situé à **l'Espace Hal Singer, 85 boulevard de la République** dans la ville de **Chatou**. Elle se déroulera le **24 mars** à partir de **16h**. N'hésitez pas à venir poser toutes vos questions sur les thèmes qui vous intéressent (voyage, études, stages, démarches administratives... en Europe).

Envie d'un job d'été

Envie d'aller à l'étranger cet été mais c'est la crise dans votre porte-monnaie ? Pourquoi ne pas trouver un job d'été en Europe ou à l'étranger ? Pour tout savoir (où trouver des offres, les démarches à effectuer, les bons plans à saisir...), le CIED de la Maison de l'Europe des Yvelines sera présent sur plusieurs forums jobs d'été :

- Le **16 mars de 14h à 18h** à **l'Agora** (254 Boulevard du Maréchal Juin) à Mantes la Jolie
- Le **23 mars de 14h à 18h** au **Pôle Jeunesse** (3 Parvis des sources) de Montigny-le-Bretonneux
- Le **30 mars de 14h à 18h** au **Point Information Jeunesse** (Espace Hal Singer, 85 boulevard de la République) de Chatou

N'hésitez pas à venir nombreux.



Assemblée générale de la Maison de l'Europe des Yvelines

La Maison de l'Europe des Yvelines organise son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le **mercredi 24 mars** à partir de **19h**. Au menu : rapport d'activité et bilan de l'année 2015, perspectives et activités pour 2016. Les adhérents à jour de leur cotisation 2015 et adhérents 2016 sont invités par courriel à y assister ou à renvoyer un pouvoir pour être représenté. Plus d'informations : [contact@maison-europe-78.eu](mailto:contact@maison-europe-78.fr) ou au **01 39 73 63 52**. Merci de participer car votre voix compte.